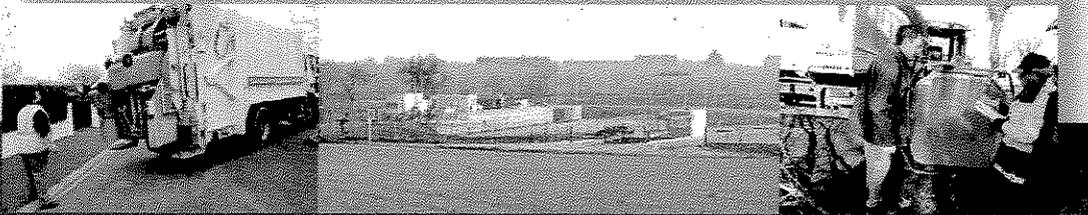


Communauté d'Agglomération de Niort

PREFECTURE DEUX-SEVRES

14 JUIN 2012

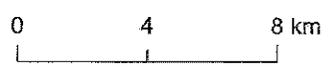
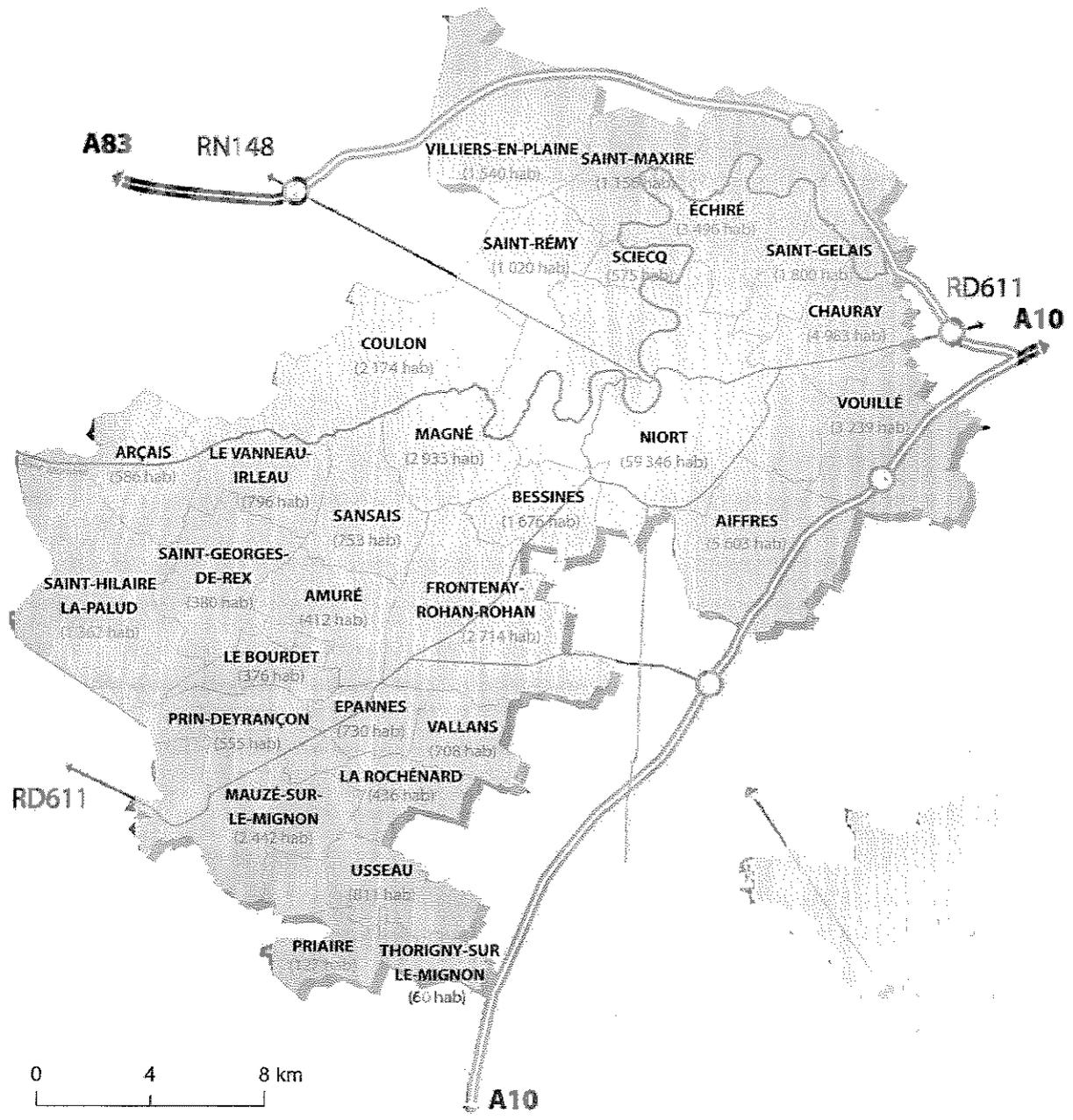


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2011

Sommaire

CADRE GENERAL DU SERVICE	
1.1 Régie à autonomie financière	p 5
1.2 Effectif statutaire	p 5
1.3 Contrat Programme de Durée Eco-Emballages	p 5
PREVENTION ET COMMUNICATION	
2.1 Prévention des déchets	p 6
2.2 Compostage individuel	p 6
2.3 DASRI	p 8
2.4 Actions de communication	p 8
LA COLLECTE	
3.1 Collecte en porte à porte	p 10
3.2 Collectes en apport volontaire	p 10
3.3 Tonnages collectés	p 11
3.4 Collecte des volumineux en Zone Urbaine Sensible	p 11
LES DECHETERIES	
4.1 Horaires	p 12
4.2 Catégories de déchets acceptés	p 13
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	
5.1 Centre de Transfert des Déchets Ménagers Assimilés	p 14
5.2 Transfert des Emballages ménagers	p 15
5.3 Transfert du Verre	p 15
5.4 CET d'enfouissement des inertes	p 16
5.5 Plate forme de compostage des déchets verts	p 16
5.6 Unité de compostage des boues	p 16
LES STATISTIQUES	
6.1 Statistiques générales.....	p 17
6.2 Le recyclage	p 19
6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage	p 19
ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	
7.1 Modalités d'exploitation	p 20
7.2 T.E.O.M.	p 21
7.3 Montant annuel des prestations	p 22
7.4 Montant annuel des Dépenses et Recettes	p 23
ANNEXES	p 27



29 communes
 102 délégués communautaires
 101 451 habitants
 541 km²

Source INSEE 2009

4 espaces : la plaine, le Marais poitevin des Deux-Sèvres, la ceinture périurbaine et le centre urbain
 31 décembre 1999 : création de la CAN
 31 décembre 2000 : extension du périmètre de la CAN
 22 mai 2002 : création de la Régie des déchets ménagers

La Communauté d'Agglomération de Niort est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupait, au 1^{er} janvier 2010, 29 communes sur 54 000 hectares, représentant 101 451 habitants (source INSEE 2009).

1. CADRE GENERAL DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2011, le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers était assuré en régie directe.

La Communauté d'Agglomération de Niort assure directement la compétence « élimination des déchets ménagers » dans la compétence optionnelle « Environnement » depuis le 1^{er} janvier 2001.

Depuis 2010, la CAN s'est engagée dans la construction d'une politique «énergie-climat» à travers la démarche de labellisation Cit'ergie et l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET).



L'activité de la Régie des déchets ménagers en est une des composantes et participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique

1.1 Régie à autonomie financière

En application de la décision du Conseil de Communauté du 6 mai 2002, il a été créé, depuis le 1^{er} juillet 2002, une régie administrative à autonomie financière pour la gestion des déchets ménagers.

1.2 Effectif statutaire

L'effectif statutaire ouvert du service collecte et traitement des déchets sur l'ensemble des communes était de 146 agents au 31 décembre 2011 (idem au 1^{er} janvier 2011). 138 agents statutaires, stagiaires, détachés ou contractuels de longue durée étaient inscrits à l'effectif (contre 143 au 1^{er} janvier 2011).

1.3 Contrat Programme de Durée avec l'organisme agréé Eco-Emballages

En application du Contrat Programme de Durée, signé par la Ville de Niort le 22 décembre 1994 avec la société agréée Eco-Emballages, le contrat pour la valorisation des emballages ménagers s'est poursuivi avec la CAN, suivi en 2006 de la signature du Barème D.

Le contrat dit Barème D arrivant à échéance au 31 décembre 2011, une délibération en date du 26 septembre 2011 acte le passage au « contrat pour l'action à la performance » dit Barème E.

Ce nouveau contrat effectif au 1^{er} janvier 2012 aura pour conséquence de :

- modifier sensiblement le mode de calcul des soutiens à la tonne triée et à la communication en se basant davantage sur la notion de performance de recyclage ;
- modifier le mode de gestion de la revente des matériaux.

Les simulations permettant de mesurer l'impact du changement de contrat sur les montants versés permettent d'espérer une évolution d'environ +10% des recettes perçues.

2. PREVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des Déchets

Dans le cadre de sa compétence *Elimination des déchets*, la CAN a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets dans le cadre des lois Grenelle et dans la continuité du programme IDEAL 79 initialisé en 2004 et financé par l'Europe (programme Life). Le financement apporté par l'ADEME est de l'ordre de 115 000 € par an jusqu'en 2014.

A ce titre, plusieurs actions ont déjà été initiées telles la promotion des opérations d'éco consommation, la distribution de « stop pub », les éco-manifestations, la mise en œuvre du projet de ressourcerie.

Des pré-études ont été lancées en vue du lancement d'un programme de promotion des couches lavables, du compostage collectif (cf. ci-dessous) et des actions d'éco-exemplarité au sein de la collectivité.

2.2 Compostage à domicile



L'opération d'extension du compostage domestique s'est terminée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (excepté Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Une action de compostage collectif en pied d'immeuble a été initiée sur la Zone Urbaine Sensible sur la Résidence Broglie en mars 2011.



Compostage individuel : répartition des foyers équipés et taux de participation par commune (au 31/12/2011)

Commune	Nombre de foyers	Nombre de composteurs avec bio-seaux	Nombre de bio-seaux uniquement	Taux de participation
Aiffres	2 130	653	24	31,8 %
Amuré	155	108	1	70,3 %
Arçais	290	154	1	53,4 %
Bessines	633	283	2	45,0 %
Le Bourdet	207	94	1	45,9 %
Coulon	940	403	8	43,7 %
Echiré	1 340	595	30	46,6 %
Epannes	326	156	1	48,2 %
Frontenay-Rohan-Rohan	1 178	469	7	40,4 %
Magne	1 260	472	14	38,6 %
Mauzé-sur-le-Mignon	1 172	451	6	39,0 %
Pnaie	49	33	0	67,3 %
Prin-Deyrançon	222	141	2	64,4 %
La Rochénard	185	97	4	54,6 %
Saint-Gelais	650	308	15	49,7 %
Saint-Georges-de-Rex	170	92	2	55,3 %
Saint-Hilaire-la-Palud	700	365	3	52,6 %
Saint-Maxire	453	221	3	49,4 %
Saint-Rémy	407	164	3	41,0 %
Sansais-La Garette	305	153	1	50,5 %
Sciecq	230	112	3	50,0 %
Thorigny-sur-le-Mignon	33	20	0	60,6 %
Usseau	350	218	0	62,3 %
Vallans	280	150	2	54,3 %
Le Vanneau - Irleau	370	193	5	53,5 %
Villiers-en-Plaine	610	327	9	55,1 %
Vouillé	1 258	559	19	45,9 %
TOTAUX	15 903	6 991	166	45,0 %

2.3 DASRI

Depuis septembre 2006, la reprise des Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants s'est organisée sur le territoire de la CAN, afin de répondre aux attentes des associations de diabétiques et des centres de tri.

> Rappel du principe :



Les pharmaciens délivrent un collecteur individuel aux patients insulinos-dépendants. Une fois plein, ce bac est ramené par le patient à la pharmacie.

La traçabilité de la filière est assurée par la présence de codes barre sur les boîtes. Une fois collectés, les bacs individuels sont envoyés à Nantes, à l'usine d'incinération *Valoréna* qui est agréée pour le traitement de ces déchets spécifiques.

Un décret du 30 juin 2011 acte la création d'une Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les DASRI. Il organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour les producteurs de médicaments et des dispositifs médicaux financent la filière.

Un éco-organisme devrait être prochainement créé afin de superviser cette nouvelle REP.

2.4 Actions de communication

Comme chaque année et de manière régulière, des articles consacrés aux déchets ménagers ont été publiés dans « Territoires de Vie » et dans les bulletins municipaux des communes.

Les Assistantes du Tri ont mené diverses actions de sensibilisation :

- ▶ Accompagnement des visites des installations (déchèterie, station de compostage),
- ▶ Information et interventions dans les écoles primaires et collèges,
- ▶ Information en porte à porte de tous les foyers suite, notamment, à la mise en place du « ruban rouge » sur les conteneurs présentant des erreurs de tri.

Les interventions spécifiques :

- ▶ Passage des Assistantes du Tri à des fins de sensibilisation et remise de cabas et plaquette de tri (sac de pré collecte),
- ▶ Sensibilisation sur le tri des agents municipaux et de proximité.



Les actions de communication du Maître Composteur ont porté sur :

- ▶ Permanences pour diffusion d'informations,
- ▶ Distribution des composteurs,
- ▶ Suivi des foyers équipés après un an d'utilisation du compostage individuel,
- ▶ Accompagnement d'un site test de compostage collectif sur Niort
- ▶ Participation aux manifestations sur le territoire (salon horticole, Salon de l'habitat, FIFO).



Des supports de communication ont été réalisés :

- ▶ Guides du Tri,
- ▶ Calendriers de collectes, Guide du déchèteur (typologie des déchets acceptés, horaires),
- ▶ Guide du déchèteur (typologie des déchets acceptés, horaires, ...),
- ▶ Guide et charte du compostage.
- ▶ Panneaux d'exposition sur le compostage, paillage,
- ▶ Guide de l'éco-consommation (financé en 2010 par le Conseil Général),
- ▶ Guide de compostage « Petit guide pour un compostage réussi »,
- ▶ Guide de collecte des encombrants,



- ▶ Guide du compostage collectif,
- ▶ Charte de compostage collectif,
- ▶ Réimpression d'autocollants de sensibilisation au tri des déchets,
- ▶ Réalisation d'un habillage spécial pour les cubos d'apport volontaire destinés aux manifestations labellisées « éco-manifestation »
- ▶ Réalisation d'un habillage de 4 flancs de bennes de collectes avec un message de prévention autour de la

promotion des autocollants «Stop Pub».

3. LA COLLECTE

3.1 La collecte en porte-à-porte

Fréquence de collecte et population desservie

		Population desservie	Ordures ménagères	Emballages Journaux Magazines	Verre ménager	Biodéchets
Niort	Hypercentre	2 000	C 5	-	-	-
	Périphérie centre-ville et habitat collectif*	10 000	C 2	C 1	C 0,25	C 1
	Pavillonnaire	50 000	C 1	C 1	C 0,25	C 1
Chauray		6 000	C 1	C 0,5	-	C 1
Hors Niort		34 000	C 1	C 0,5	-	-

* l'habitat collectif n'est pas desservi par la collecte sélective en porte-à-porte

Pour information

C1 : une collecte par semaine - C2 : deux collectes par semaine - C5 : cinq collectes par semaine - C0,5 : une collecte tous les 15 jours - C0,25 : une collecte par mois



3.2 La collecte en apport volontaire

Nombre de cubos (bornes d'apport volontaire)

	Nombres de conteneurs
Emballages ménagers	85
Journaux / Magazines / Revues	105
Verre ménagers	288
Vêtements	36

En partenariat avec la CAN, l'Association TRIO, émanation d'Emmaüs, assure la collecte des textiles usagés sur 36 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, dont les déchèteries de Niort, Echiré, Magné et Aiffres.

En 2011, près de 302 tonnes de textile ont été détournées du tout venant, dont 116 tonnes provenant des apports directs sur le site d'Emmaüs à Prahecq.

Ces textiles sont valorisables à 87% par réemploi ou recyclage. Seuls les 13% restants sont traités par enfouissement. Parallèlement, la CAN a signé une convention de partenariat, validée par la délibération du 26 septembre 2011, avec ECO TLC, éco-organisme textile - habillement - linge de maison - chaussures. ECO TLC reversera une subvention annuelle de 0,10 € / habitant au titre des bornes installées.

3.3 Tonnages collectés

Tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire
Ordures ménagères	21 553	-
Emballages ménagers Journaux / Magazines	6 052	247
Biodéchets	6 560	-
Verre ménager	1 491	2 040
Cartons	174	-
Vêtements	-	186

3.4 Collecte des volumineux en Zone Urbaine Sensible (ZUS)

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, liée à l'Opération de Renouvellement Urbain, déployée sur la Zone Urbaine Sensible, la Régie des Déchets Ménagers a mis en place, à partir de septembre 2010, un service de collecte des volumineux destiné aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité dans les quartiers de la Tour Chabot / Gavacherie et du Clou Bouchet. Deux points de collecte étaient répartis dans chacun de ces quartiers, 2 demi-journées par semaine.

Depuis septembre, ce dispositif a été remplacé par une collecte des volumineux en porte-à-porte sur rendez-vous sur l'ensemble du territoire.

4. LES DECHETERIES

4.1 Les horaires

La CAN comptabilise 13 déchèteries sur son territoire.

Horaires des déchèteries

	HORAIRES HIVER		HORAIRES ÉTÉ		HORAIRES HIVER-ÉTÉ							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE					
AIFRES Lieu-dit "Saint-Maurice"	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h								
AMURÉ Lieu-dit "Barcelone"	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	Fermée	8h - 12h	Fermée					
BESSINES Lieu-dit "Les Grands Marais"	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée					
COULON Lieu-dit "Les Champs Renards"	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	Fermée								
FRONTENAY-ROHAN-BOHAN Lieu-dit "Boussais"	8h - 12h 30 14h - 17h 30	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 30 14h - 17h 30	8h - 12h 30 14h - 17h 30	8h - 12h 30 14h - 17h 30	Fermée					
LE VANNEAU Lieu-dit "La Grande Palombe"	8h 30 - 12h	Fermée	8h 30 - 12h	8h 30 - 12h 13h - 17h	Fermée	8h 30 - 12h	Fermée					
NIORT - VALLON D'ARTY Rue de Sengry	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 14h - 17h					
NIORT - SOUCHÉ Rue de Kaumorian	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	8h - 12h 13h 30 - 17h	Fermée					
MAGNÉ Lieu-dit "La Trappe aux Loups"	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée					
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit "Le Haut Pîé Blanc"	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée					
ÉCHIRÉ Z.I. Le Luc	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h					
SAINTE-HILAIRE LA PALUD Lieu-dit "Prairie d'Issai"	8h - 12h 15h 30 - 17h 30	Fermée	8h - 12h 15h 30 - 17h 30	Fermée	8h - 12h 15h 30 - 17h 30	8h - 12h 15h 30 - 17h 30	Fermée					
VOUILLÉ Lieu-dit "Fend le Vent"	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	Fermée	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermée					

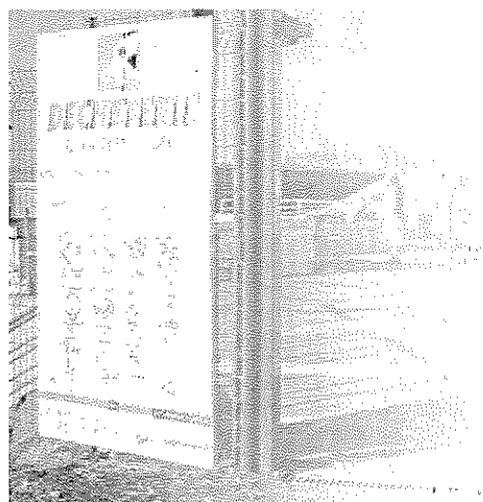
4.2 Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries

Tonnages des déchets traités par déchèteries

	Batteries	Ferrailles	Tout venant	Inertes	Déchets verts	Huile, moteur	DMS	Bois	Cartons	DEEE	Total déchèteries	Nombre de visites
Aiffres	-	-	348	777	848	-	5	137	139	-	2 254	38 303
Amuré	-	-	48	-	114	-	-	17	5	-	184	2 174
Bessines	-	-	161	-	317	-	-	35	18	-	531	8 940
Coulon	-	-	93	-	476	-	-	41	22	-	632	10 429
Echiré	-	74	610	1 475	1 631	-	9	267	279	67	4 412	42 670
Frontenay-Rohan-Rohan	-	-	147	-	440	-	-	63	28	-	678	10 353
Le Vanneau - Irleau	-	-	104	-	259	-	-	33	15	-	411	5 122
Magné	-	-	120	-	740	-	-	52	30	-	942	18 283
Niort - Vallon d'Arty	8	338	1 416	2 429	1 594	7	33	586	428	240	7 079	77 733
Niort - Souche	7	333	1 054	1 652	960	10	34	326	379	243	3 327	33 380
Prin-Deyrançon	-	117	532	960	527	2	8	226	105	65	2 542	21 432
Saint-Hilaire-la-Palud	-	-	92	-	207	-	-	50	17	-	366	4 412
Vouillé	-	-	122	-	558	-	-	43	18	-	741	9 763
Divers sites Bidons + DMS	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	13	-
TOTAL	15	462	4 347	7 293	8 800	19	107	1 576	1 483	615	25 912	132 910

> Taux de fréquentation :

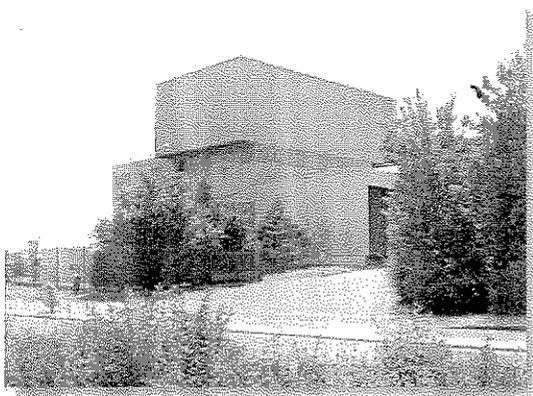
Sur l'année 2011, chaque habitant de la CAN utilise donc, en moyenne, 3 fois par an les services d'une déchèterie.



5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA CAN

- > Centre de compostage des déchets verts / fraction fermentescible des ordures ménagères, route de Sérigny, à Niort
- > Centre de co-compostage de boues / déchets verts, route de Sérigny, à Niort
- > Dépôts d'inertes, route de Sérigny, à Niort
- > Centre de transfert des déchets ménagers et assimilés, rue de Vaumorin, à Niort

5.1 Centre de transfert des déchets ménagers et assimilés



L'ancienne usine d'incinération de Niort, arrêtée en février 1996, est utilisée depuis cette date, comme station de transfert des déchets ménagers.

Fin 2009, une consultation a été lancée pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la déconstruction de l'ex UIOM.

Les études du maître d'œuvre ont démontré le besoin de sécurisation du site, pour les usagers comme pour les personnels. Aussi, les travaux de sécurisation se sont déroulés en 2011.

L'implantation d'un centre de transfert des DMA est à l'étude.

L'installation de transfert d'ordures ménagères et déchets assimilés permet le regroupement des déchets puis leur rechargement sur des camions gros porteurs pour être dirigés :

- > Vers les centres de stockage de déchets ultimes suivants, après appel d'offres

(01/11/2009) :

- CSDU du Vigeant (86) pour le tiers du tonnage,
- CSDU d'Amilloux (79) pour le tiers du tonnage,

- > Vers un centre de valorisation des déchets par traitement à la chaux :

- VPO à Lezay (79) pour le dernier tiers.

Il est à remarquer que l'usine VPO n'est toujours pas en service à ce jour. Les tonnages convergent donc vers le site d'Amilloux (en sous-traitance de VPO).

Evolution des tonnages de déchets évacués au centre de transfert

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ordures ménagères et assimilées	24 747	23 068	22 481	21 599	20 792	21 563
Autres ordures ménagères autres collectivités	837	1 579	861	-	-	-
Tout venant	4 736	4 358	5 100	4 362	4 713	4 947
DAE des artisans commerçants et déchets des services	5 161	4 533	4 523	4 176	5 101	4 547
Refus de compostage (issus du Vallon d'Arty)	23	3	36	62	62	107
Divers (volumineux, encombrants, cubos, refus, ...)	-	-	-	-	-	197
TOTAL	35 504	33 541	33 001	30 199	30 658	30 351

5.2 Transfert des emballages ménagers

En l'absence de centre de tri des déchets recyclables sur le territoire de la CAN, les emballages et journaux, magazines, revues collectés en porte à porte ainsi que les emballages issus des points d'apport volontaire transitent sur un quai de transfert du Vallon d'Arty avant transport au centre de tri de Bressuire.

5.3 Transfert du verre ménager

Il existe deux cases à verre sur le territoire de la CAN :

- > Une zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation pour valorisation sur le site de Souché,
- > Une zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation pour valorisation sur le site de Prin-Deyrançon.

Le verre ménager est transporté sur SAMIN Cognac (16) par le transporteur FONTAN.



5.4. CET de classe III pour l'enfouissement des inertes

Le site du Vallon d'Arty présente un centre d'enfouissement technique de classe 3 pour le stockage des inertes de type H (déblais de terrassement et de terres non polluées).

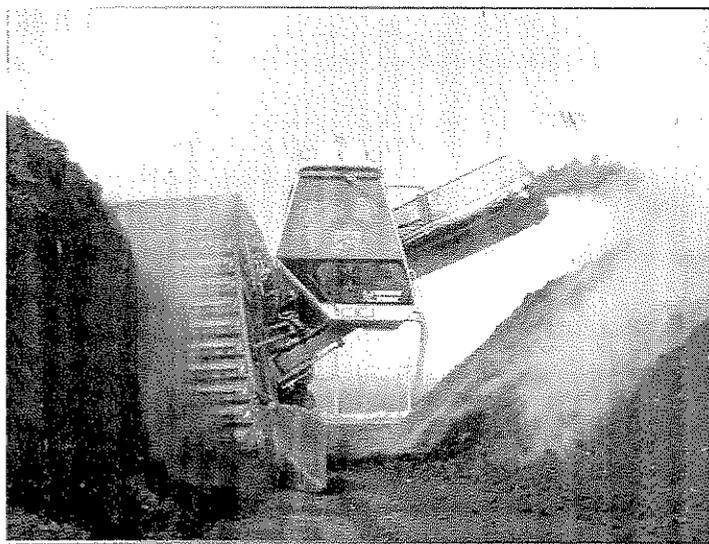
Le centre a reçu 9 986 tonnes en 2011, essentiellement des inertes provenant des apports des particuliers en déchèteries (7 293 tonnes), le reste des apports étant constitué par les apports Ville de Niort et CAN.

5.5 Plate-forme de compostage déchets verts / FFOM

La plate-forme de compostage est autorisée pour traiter 30 000 tonnes par an de déchets verts et fermentescibles.

En 2011, le tonnage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est de 6 560, pour un total composté de 17 644 tonnes.

Les eaux de pluie sont récupérées dans des bassins qui permettent l'arrosage des andains.



5.6 Unité de compostage des boues

La Communauté d'Agglomération de Niort est toujours confrontée à des problèmes de process, d'aéraulique ainsi que de génie civil sur son installation de co-compostage des boues.

Aussi, une expertise judiciaire auprès du Tribunal Administratif de Poitiers est en cours. Cette expertise a débuté en 2010.

L'installation est donc complètement arrêtée. Les boues sont évacuées, via marché public chez un prestataire de service, à la charge du budget assainissement de la CAN.

6. LES STATISTIQUES

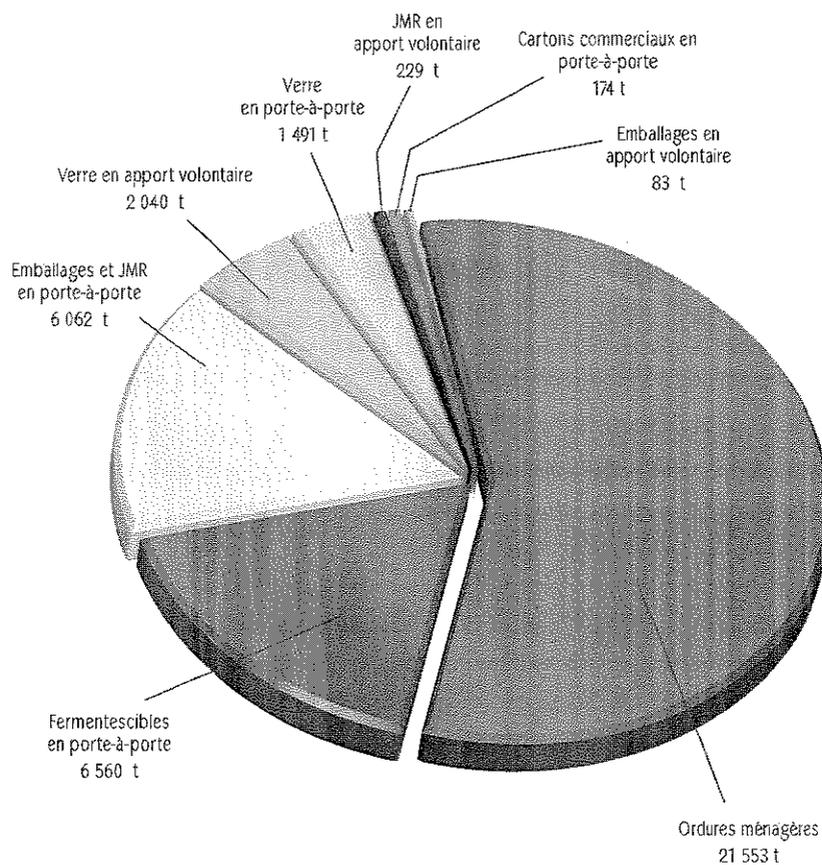
6.1 Statistiques générales

Le total des quantités de déchets ménagers collectés en 2011 est de 64 108 tonnes dont 7 293 tonnes de déblais inertes.

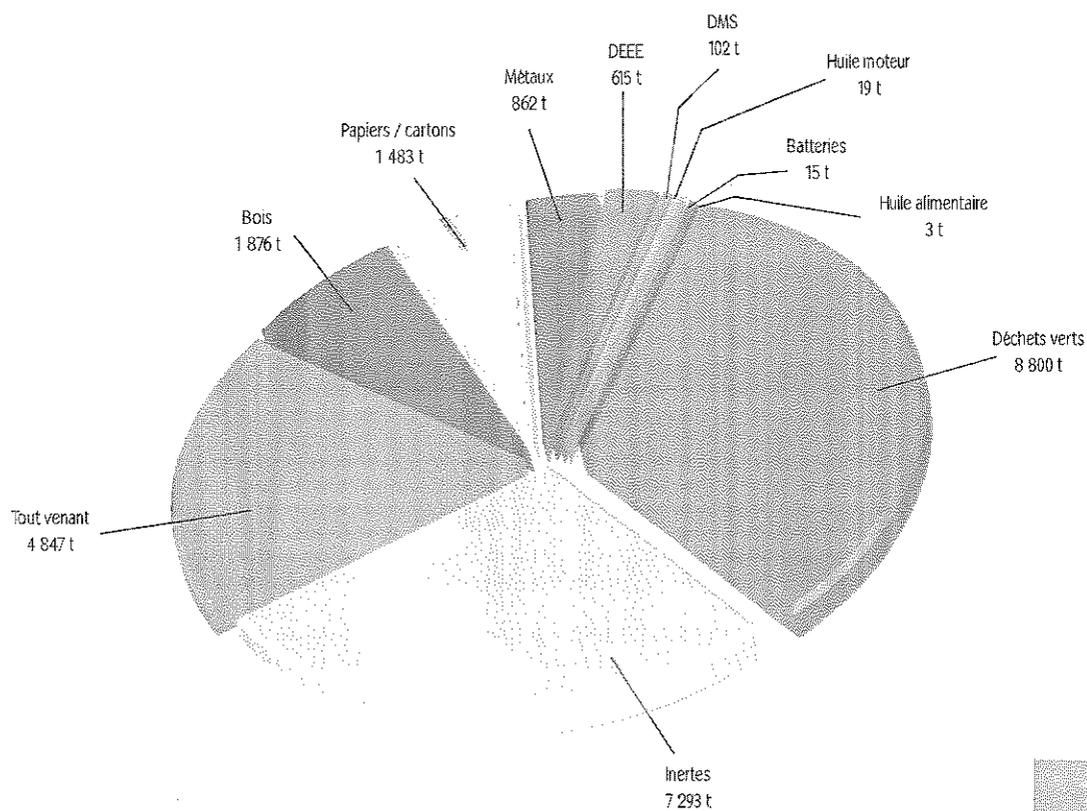
Tonnages globaux des déchets (PàP, AV et déchèteries)

	En tonnes		Evolution du pourcentage
	2011	2010	2010-2011
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE			
Ordures ménagères	21 553	20 792	+ 3,66%
Emballages ménagers	6 062	6 006	+ 0,93%
Fermentescibles	6 560	6 206	+ 5,70%
Verre ménager	1 491	1 477	+ 0,95%
Cartons commerciaux	174	201	- 13,43%
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			
Emballages ménagers	83	82	+ 1,22%
Journaux / Magazines / Revues	229	247	- 7,29%
Verre ménager	2 040	2 162	- 5,64%
Vêtements	186	-	-
TOTAL HORS FDOM	31 818	30 876	+ 2,91%
TOTAL	38 878	37 772	+ 2,94%
DECHETERIES			
Tout-venant + DMS	4 949	4 794	+ 3,23%
Déchets verts	8 800	8 321	+ 5,76%
Autres produits recyclables	4 874	4 132	+ 17,96%
Inertes	7 293	6 609	+ 10,35%
TOTAL	25 916	23 856	+ 8,64%
TOTAL GENERAL (Collectes + déchèteries)	64 294	61 628	+ 4,33%
TOTAL DECHETS ELIMINES (au sens Grenelle)	25 806	23 723	+ 8,36%

Déchets ménagers collectés en 2011



Déchets reçus en déchèterie en 2011 - 25 915 tonnes



6.2 Le recyclage

Le passage systématique des assistantes du tri pour corriger les erreurs de tri (opérations « ruban rouge ») ont permis d'améliorer le taux de refus des recyclables au centre de tri de Bressuire.

Le taux de refus est donc passé de 9,50 % en 2010 à 7 % en 2011, soit seulement 432 tonnes enfouies au CET d'Amilloux.

Les quantités réellement recyclées sont les suivantes :

Déchets valorisés		En tonnes
Verre ménager (entrée Saint-Gobain)		3 655
Emballages ménagers (sortie centre de tri SVL)	Acier	238
	Aluminium	12
	Cartons	948
	Briques alimentaires	110
	Plastiques	629
	Journaux / Magazines / Revues	3 602
	Gros de magasin	251

6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage

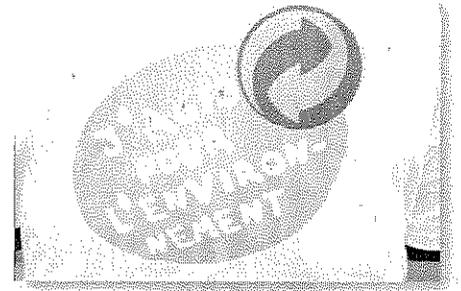
La Loi Grenelle 1^{er} du 3 août 2009 fixe des objectifs de prévention et de recyclage des déchets non dangereux :

- réduire la production par habitant d'ordures ménagères et assimilées (OMA*) de 7% entre 2008 et 2013 ;
- orienter vers le recyclage 45% des déchets ménagers et assimilés en 2015 (35% en 2012) ;
- recycler 75% des déchets d'emballages ménagers en 2012 ;
- réduire de 15% la quantité de déchets non dangereux stockés et incinérés à l'horizon 2012 (au niveau départemental).

La production de déchets était en 2008 de 631 kg/an/hab. de DMA dont 397 kg/an/hab. d'OMA, pour une population légale de 102 064 habitants sur la CAN en 2008. Ces chiffres sont respectivement en 2011 de 636 kg/an/hab. de DMA dont 375 kg/an/hab. d'OMA pour une population de 101 451 habitants (population INSEE 2009 sans doubles comptes). En 3 ans, la réduction des OMA atteint déjà 5,5 %, et le tonnage par habitant est conforme à la moyenne nationale en 2009, malgré la prise en compte de la collecte des fermentescibles sur Niort et Chauray.

* les OMA sont constitués de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, hormis les cartons commerciaux de centre-ville et les vêtements, soit en 2011 : 38 018 tonnes.

En considérant les inertes collectés en déchèteries comme non valorisés, le taux de recyclage global est de 47,4 % (30 499 des 64 294 tonnes collectées hors déchets des activités économiques). Si on considère les inertes comme valorisés, ce taux de recyclage atteint 58,8 %, bien au-delà des 45 % préconisés par la loi en 2015.



Les performances de recyclage sont bonnes pour les emballages (2 133 tonnes, soit 21 kg/an/hab. pour un objectif de 18 kg/an/hab. attendu au niveau national en 2012), et correctes pour le verre (34,8 kg/an/hab. pour un objectif de 35 kg/an/hab. attendu au niveau national en 2012).

Les déchets non dangereux (DND) envoyés en centre de stockage (hors déchets des activités économiques) représentaient 28 251 tonnes en 2008, 26 706 tonnes en 2009 et 26 806 tonnes en 2011, soit une baisse de 5,1 % par rapport à 2008 (année de référence de la loi Grenelle 1), et une stabilité par rapport à 2009 (année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets-PLPD).

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation

Durant l'année 2011, la cellule administrative a organisé quatre Conseils d'exploitation de la Régie des déchets ménagers, à raison d'un par trimestre soit :

- > Le 7 février,
- > Le 31 mai,
- > Le 12 septembre,
- > Le 14 novembre.

Il est à noter une réorganisation de la cellule administrative et comptable suite au départ d'un agent.

> L'Atelier Mécanique

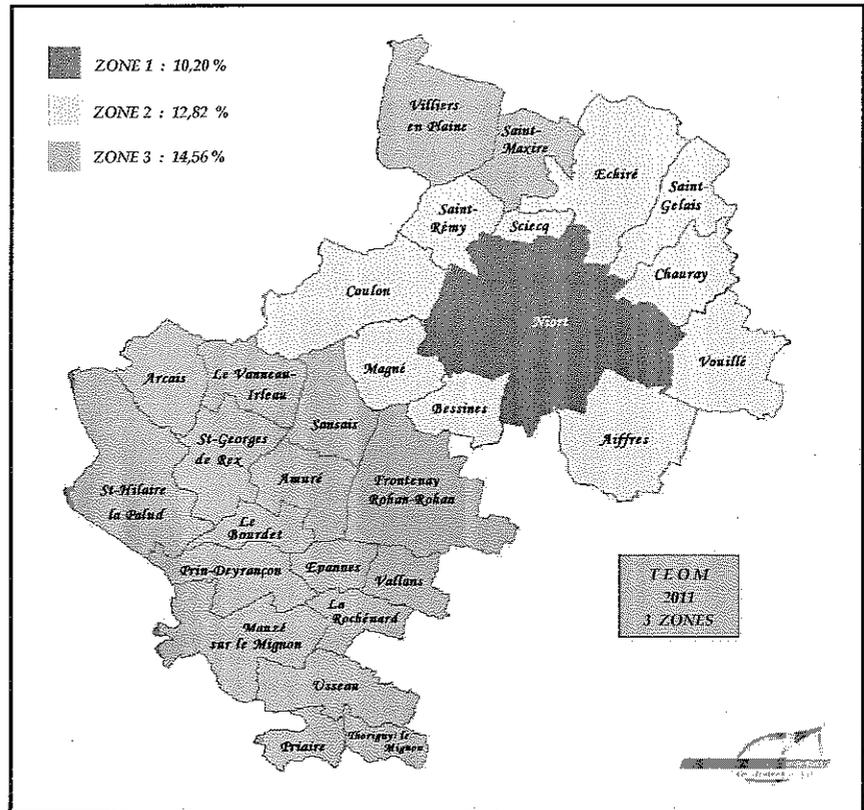
Depuis février 2007, la gestion de l'Atelier Mécanique est assurée par le service Aménagement et Patrimoine, et budgétairement, relié à la Régie des Déchets Ménagers.

Pour 2011, les dépenses du garage s'élèvent à 808 285 €.

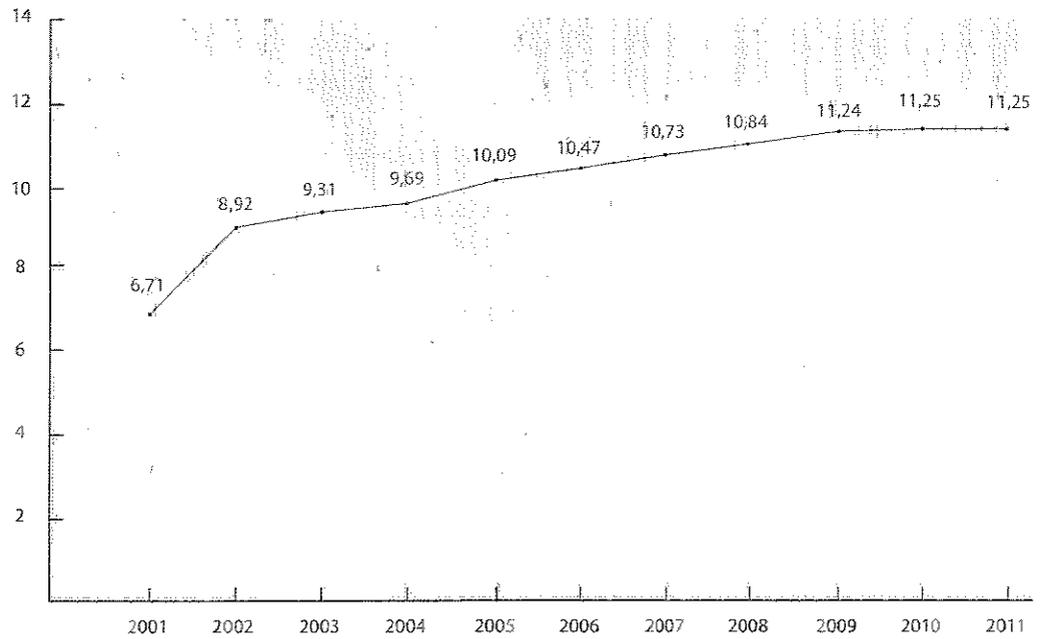
7.2 La TEOM

Trois zones de taux en 2011 :

Taux inchangés en 2011



Evolution du taux moyen de la TEOM



7.3 Montant annuel des prestations

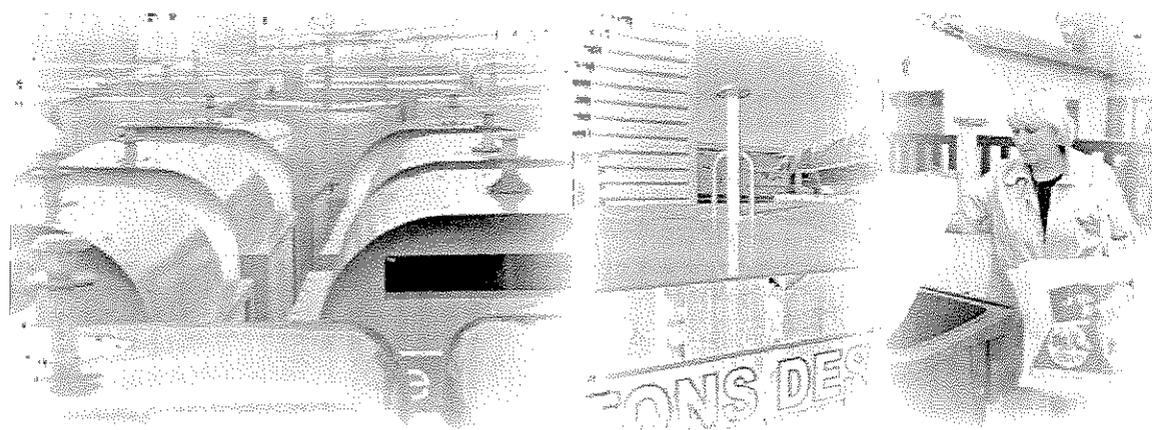
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL
Fourniture EPI	ELIS	44 000 €
Reprise papiers / Cartons / IRM	Loca Recuper	40 060 €
Transport verre	Fontan	33 600 €
Gardiennage déchèterie	OSS	113 471 €
Reprise traitement bois	Loca Recuper	44 750 €
Collecte traitement DMS	Chimirec Delvert	69 510 €
Reprise emballages souillés	Snam	31 500 €
Transport + tri des emballages	SVL - Brangeon	1 109 757 €
Traitement + Transport DMA	Sita - VPO - SVO / STIM	2 445 194 €

En 2011, 2 153 mandats et 381 titres ont été traités avec un bilan en terme de délai global de paiement détaillé dans le tableau ci-après :

Délai moyen des mandatements - en jours

	Délais mandatement	Délais trésorerie
Délai moyen mandatement	16	5
Délai réglementaire 2011	20	10



7.4 Montant annuel des dépenses et recettes

Compte administratif 2011 de la Régie des déchets ménagers

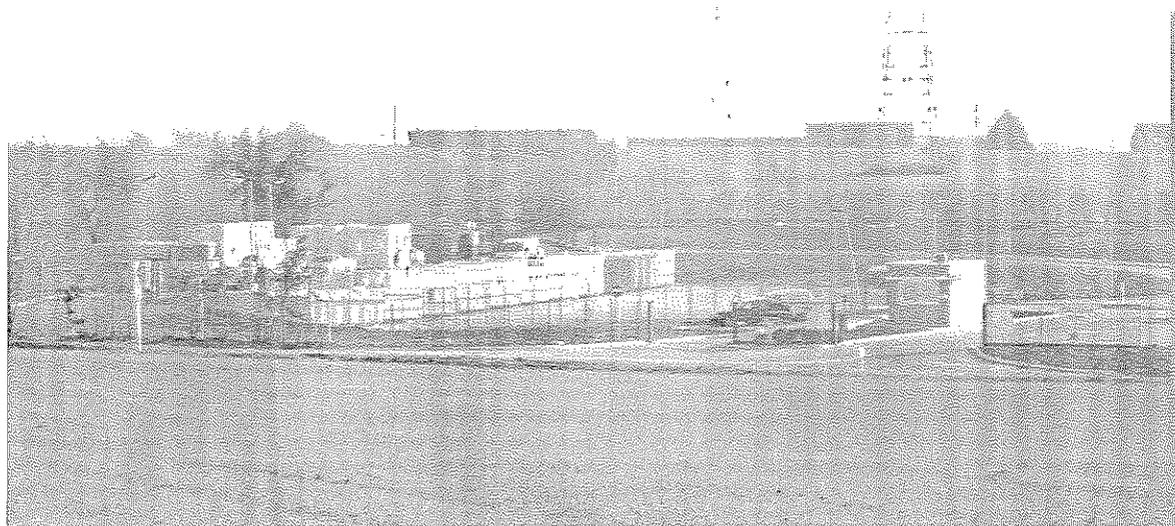
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP + BS + DM	REALISES 2011	% REALISE
Charges à caractère général	6 534 077 €	5 921 219,38 €	90,62 %
Charges de personnel	5 376 409 €	5 302 656,43 €	98,63 %
Dotations aux amortissements	1 560 300 €	1 482 748,71 €	95,03 %
Autres dépenses (intérêts emprunts, virement section investissements)	3 728 400 €	157 901,11 €	4,24 %
RECETTES	BP + BS + DM	REALISES 2011	% REALISE
Subvention et participations (aides emplois jeunes, CEC, éco-emballages)	877 564 €	831 988,91 €	94,81 %
TEOM	12 004 522 €	12 096 160 €	100,76 %
Prestations services extérieurs (vente produits issus collecte sélective, redevance spéciale)	2 237 800 €	2 738 889,13 €	122,39 %
Autres recettes (quote-part, subventions, annulations, résultat...)	2 079 300 €	80 532,07 €	3,87 %



INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP + BS + DM	REALISES 2011	% REALISE
Etudes et terrains	2 340 753,66 €	1 091 454,60 €	46,63 %
Matériel de transport	1 731 966,71 €	1 380 436,12 €	79,70 %
Autres Matériels	241 007,92 €	165 524,55 €	68,68 %
Travaux, agencements, installations	6 821 406,41 €	1 234 207,17 €	18,09 %
Subventions d'équipement	30 000 €	4 595,70 €	15,32 %
Autres, remboursement d'emprunts...	1 835 600 €	811 525,56 €	44,21 %
RECETTES	BP + BS + DM	REALISES 2011	% REALISE
Amortissements	1 560 300 €	1 482 748,71 €	95,03 %
FCTVA	1 048 780 €	380 748,14 €	36,30 %
Subventions	1 260 000 €	192 068,94 €	15,24 %
Réserves + Dotations	1 839 800,44 €	1 839 800,44 €	100 %
Résultat d'investissement reporté	3 822 554,26 €	-	-
Autofinancement	3 469 300 €	-	-



ANNEXE

SYNOPTIQUE
DÉCHETS

ANNÉE 2011

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
—
SYNTHÈSE 2011

Avec 146 agents permanents contractuels et statutaires, le service gère, en régie directe, les collectes, les collectes sélectives, les déchèteries. Le tri, les transports et le traitement des déchets ultimes sont assurés par des prestataires dans le cadre de marchés publics.

Partant du principe que le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit, la CAN a mis en œuvre un important programme de prévention des déchets en développant le compostage individuel et en adhérant au Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

> Le compostage individuel

L'opération d'extension du compostage domestique s'est terminée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (excepté Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets. De plus, une action de compostage collectif en pied d'immeuble a été initiée sur la Zone Urbaine Sensible sur la Résidence Broglie en mars 2011.

> Les collectes

Des points de rapprochement et de regroupement des bacs de collecte ont été positionnés sur l'ensemble des communes.

> Les déchèteries

La déchèterie d'Echiré a été reprise en régie comme l'ensemble des douze autres.

A cette occasion, le quai a été agrandi pour nous permettre d'accueillir les filières ferraille et DEEE, soit au total quatre sites équipés.

Ces filières ont nécessité la mise en place d'une surveillance par agents cynophiles.

> Le traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération de Niort expédie les deux tiers de ses déchets ultimes sur le centre de stockage d'Amailloux dans les Deux Sèvres, le tiers restant étant dirigé dans le centre du Vigeant (86).

> Les collectes

Des points de rapprochement et de regroupement des bacs de collecte ont été positionnés sur l'ensemble des communes.

> Les déchèteries

La déchèterie d'Echiré a été reprise en régie comme l'ensemble des douze autres.

A cette occasion, le quai a été agrandi pour nous permettre d'accueillir les filières ferraille et DEEE, soit au total quatre sites équipés.

Ces filières ont nécessité la mise en place d'une surveillance par agents cynophiles.

Traitement 2011 en tonnes

Enfouissement	30 551
dont transfert direct des déchets des entreprises	3 847
Déchets compostables	17 600
Recyclables traités	14 322

> Les objectifs du Grenelle

La baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire y compris les fermentescibles) atteint déjà 5,5 % depuis 2008, pour un objectif réglementaire de 7 % en 2013.

Les taux de recyclages sont déjà supérieurs ou égaux à ceux attendus par la loi :

- taux de recyclage global de 47,4% (pour 45 % attendus en 2015) ;
- emballages : 21 kg/hab./an (pour 18 kg/hab./an attendus en 2012) ;
- verre : 34,8 kg/hab./an (pour 35 kg/hab./an attendus en 2012).

Les tonnages de déchets non dangereux enfouis ont baissé de 5,1 % par rapport à 2008.

> Les indicateurs financiers de la Régie des déchets ménagers

La Régie des Déchets Ménagers gère un budget annexe dont les recettes sont issues principalement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2009.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

28, rue Blaise Pascal
BP 193
79006 NIORT CEDEX

Tel. : 05-49-78-91-30

Fax : 05-49-78-91-70

www.agglo-niort.fr

RÉGIE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tel. : 05-49-04-13-51

Fax : 05-49-04-13-10

 N° Vert **0 800 33 54 68**



Communauté d'Agglomération de Niort

Territoires de vie